

**BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR**  
**COMPTABILITÉ ET GESTION DES ORGANISATIONS**  
**Épreuve E4 : Gestion des obligations comptables, fiscales et sociales**  
**SESSION 2009**

Durée de l'épreuve : 4 heures

Coefficient : 4

**Documents autorisés :** Liste des comptes du Plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information.

**Matériel autorisé :**

**Une calculatrice de poche** à fonctionnement autonome, sans imprimante et sans aucun moyen de transmission, à l'exclusion de tout autre élément matériel et documentaire (Circulaire n°99-186 du 16 novembre 1999).

**Documents remis au candidat :** le sujet comporte 23 pages numérotées de 1 à 23.

**Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.**

*Le sujet se présente sous la forme de quatre dossiers indépendants.*

Page de garde.....	p. 1
Présentation de l'entreprise .....	p. 2
Organisation comptable de la SA Labor.....	p. 3 et 4
<b>DOSSIER 1 :</b> Contrôle et comptabilisation des achats .....	(18 points)..... p. 5
<b>DOSSIER 2 :</b> Traitement de la déclaration de TVA .....	(20 points)..... p. 6
<b>DOSSIER 3 :</b> Comptabilisation de la paie et suivi des absences (maladie). (20 points).....	p. 7
<b>DOSSIER 4 :</b> Gestion des immobilisations et modes de financement .....	(22 points)..... p. 8

*Le sujet comporte les annexes suivantes :*

**Dossier 1**

Annexe 1 : Extrait de la grille d'analyse de la procédure des achats.....	p. 9
Annexe 2 : Bon de commande, bon de livraison et facture IMPRIMERIE CF.....	p. 10
Annexe 3 : Bon de commande, bon de livraison et facture PHARMAN .....	p. 11
Annexe 4 : Extraits du fichier articles .....	p. 12
Annexe 5 : Information fiscale sur le taux de TVA applicable aux appareillages pour personnes diabétiques .	p. 12
<b>Annexe A : Écrans de contrôle des factures et imputation comptable (à rendre avec la copie).....</b>	<b>p. 19</b>

**Dossier 2**

Annexe 6 : Déclaration de TVA CA3 novembre 2008 (projet).....	p. 13
Annexe 7 : Tableau des données comptables relatives à la déclaration de TVA .....	p. 14
Annexe 8 : Remboursement du crédit de TVA .....	p. 14
<b>Annexe B : Contrôle de la déclaration de TVA CA3 (à rendre avec la copie) .....</b>	<b>p. 20</b>

**Dossier 3**

Annexe 9 : Récapitulatif du livre de paie du mois de novembre 2008 .....	p. 15
Annexe 10 : Informations concernant l'absence de M. Pingo.....	p. 15 à 16
<b>Annexe C : Bordereau d'enregistrement comptable (à rendre avec la copie ) .....</b>	<b>p. 21</b>

**Dossier 4**

Annexe 11 : Informations concernant le stérilisateur .....	p. 17
Annexe 12 : Documentation comptable relative aux immobilisations .....	p. 17
Annexe 13 : Informations concernant le remplisseur de flacons .....	p. 18
Annexe 14 : Documentation relative à la taxe professionnelle .....	p. 18
<b>Annexe D : Plan d'amortissement du stérilisateur (à rendre avec la copie) .....</b>	<b>p. 22</b>
<b>Annexe E : Bordereau d'enregistrement comptable (à rendre avec la copie).....</b>	<b>p. 23</b>

**Récapitulatif des annexes à rendre avec la copie : annexes A à E**

Les annexes à rendre sont fournies en un exemplaire. Il ne sera pas distribué d'exemplaires supplémentaires.

**AVERTISSEMENT**

Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses annexes, vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner **explicitement** dans votre copie.

# SUJET

Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie.

Toute information calculée devra être justifiée.

Les écritures comptables devront comporter le code du journal utilisé, la date, le numéro des comptes et un libellé.

## Présentation de l'entreprise

La société anonyme LABOR, dont le siège social est situé à Lyon, est née de la fusion en 2002 de deux laboratoires pharmaceutiques. Poursuivant sa stratégie de développement, elle a absorbé en 2008 une société ayant une clientèle étrangère importante.

La SA LABOR a plusieurs activités :

- la fabrication de médicaments et de produits de phytothérapie (à base de plantes) ;
- la vente de matériel médical : seringues, poches pour perfusion, flacons, etc. ;
- la réalisation de prestations de services : études pour des laboratoires de cosmétologie.

En 2008, la SA LABOR emploie 121 personnes et son chiffre d'affaires s'élève à 88 millions d'euros. Ses fournisseurs sont situés dans l'Union européenne.

Dix à vingt nouveaux produits sont lancés sur le marché chaque année. La stratégie de développement de l'entreprise est également basée sur une politique dynamique d'investissement en matériels performants en 2008.

Le service comptable que vous venez d'intégrer fin 2008 en tant qu'assistant(e) comptable, est dirigé par Madame DIJOIN.

L'exercice comptable de l'entreprise coïncide avec l'année civile.

La SA LABOR est assujettie au taux réduit de TVA à 5,5 % pour certains produits et au taux normal de TVA à 19,60 % pour le reste de ses activités. Aucun médicament ne bénéficie du taux particulier de TVA à 2,1%. L'entreprise relève du régime réel normal et n'a pas opté pour acquitter la TVA sur les débits.

Votre période d'essai commence par l'étude de quatre dossiers indépendants :

- DOSSIER 1 : Contrôle et comptabilisation des achats
- DOSSIER 2 : Traitement de la déclaration de TVA
- DOSSIER 3 : Comptabilisation de la paie et suivi des absences (maladie)
- DOSSIER 4 : Gestion des immobilisations et modes de financement

# ORGANISATION COMPTABLE DE LA SA LABOR

## 1. Journaux auxiliaires utilisés

- Journal des achats (AC)
- Journal des ventes (VT)
- Journal de caisse (CA)
- Journal de banque (BQ)
- Journal des opérations diverses (OD)

Le journal des achats est utilisé pour l'enregistrement des achats de biens et de services et des acquisitions d'immobilisations.

Le journal des opérations diverses est utilisé pour l'enregistrement des opérations de paye et d'inventaire.

## 2. Procédures comptables

- Tous les travaux comptables sont effectués à l'aide d'un progiciel de gestion intégré fonctionnant en réseau sécurisé par attribution de droits aux utilisateurs.  
Mme DIJOIN dispose des droits relatifs au paramétrage de l'ensemble des fonctions du progiciel.
- Le traitement des achats suit une procédure que le comptable du service fournisseurs est tenu d'appliquer lors de l'enregistrement des factures.
- Les frais accessoires sur les achats de biens et de services (assurances, transport, commissions ...) sont comptabilisés dans le compte de charge par nature concerné.

## 3. Plan de comptes de tiers (clients, fournisseurs et fournisseurs d'immobilisations)

L'entreprise crée les numéros de comptes de tiers en reprenant les 3 premiers chiffres du compte général auquel elle rajoute le code du tiers.

Exemple : le fournisseur français Dupont a pour code fournisseur « F1602 ». Le numéro de son compte de tiers est « 401F1602 ».

## 4. Extrait du plan de comptes

1010000	Capital
1061000	Réserve légale
1450000	Amortissements dérogatoires
1640000	Emprunts auprès des établissements de crédit
1688400	Intérêts courus sur emprunts auprès des établissements de crédits
2154000	Matériel industriel
2183000	Matériel de bureau et matériel informatique
2815400	Amortissements des matériels industriels
2818300	Amortissements du matériel de bureau et matériel informatique
2915400	Dépréciations des matériels industriels
4010000	Fournisseurs
4040000	Fournisseurs d'immobilisations
4080000	Fournisseurs - Factures non parvenues
4110000	Clients
4210000	Personnel, rémunérations dues
4250000	Personnel – Avances et acomptes
4310000	Sécurité sociale
4371000	ASSEDIC

### Extrait du plan de comptes (suite)

4372000	Caisse de retraite, non cadres
4373000	Caisse de retraite, cadres
4452010	TVA due intra communautaire 19.60%
4452050	TVA due intra communautaire 5.50%
4455100	TVA à décaisser
4456200	TVA déductible sur immobilisations
4456610	TVA déductible sur autres biens et services 19,60%
4456650	TVA déductible sur autres biens et services 5,5 %
4456700	Crédit de TVA à reporter
4458600	TVA sur factures non parvenues
4457110	TVA collectée à 19,60%
4457150	TVA collectée à 5,5 %
4860000	Charges constatées d'avance
4910000	Dépréciations des comptes de clients
5121000	Banque HSBC
6017100	Achats stockés de notices
6017200	Achats stockés de boîtes de médicaments
6017300	Achats stockés de camomille
6064000	Achats non stockés de fournitures administratives
6071000	Achats de flacons
6072000	Achats de seringues pour insuline
6073000	Achats de boîtes d'auto piqueurs
6091000	Rabais, remises, ristournes obtenus sur achats de matières premières
6122000	Redevances de crédit bail mobilier
6241000	Transports sur achats
6410000	Rémunérations du personnel
6451000	Cotisations à l'URSSAF
6453000	Cotisations aux caisses de retraite
6454000	Cotisations aux ASSEDIC
6611000	Intérêts des emprunts et dettes
6811000	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles
6815000	Dotations aux provisions d'exploitation
6816000	Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles
6817000	Dotations aux dépréciations des actifs circulants
6866000	Dotations aux dépréciations des éléments financiers
6872000	Dotations aux provisions réglementées
6950000	Impôts sur les bénéfices
7010000	Ventes de produits finis
7060000	Prestations de services
7070000	Ventes de marchandises
7091000	Rabais, remises, ristournes accordés sur ventes
7816000	Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles
7817000	Reprises sur dépréciations des actifs circulants
7866000	Reprises sur dépréciations des éléments financiers
7873000	Reprises sur provisions réglementées

## DOSSIER 1 : CONTRÔLE ET COMPTABILISATION DES ACHATS

Vous êtes affecté(e) au service Comptabilité Fournisseurs. Vous assistez Mme PANOT responsable du service et chargée du suivi des achats de biens et de services et des acquisitions d'immobilisations.

### A. Contrôle de factures

La conformité des factures par rapport aux bons de commande et aux bons de livraison est assurée par le progiciel de gestion intégré. Un message d'alerte signale les anomalies détectées.

### TRAVAIL À FAIRE

A partir des **annexes 1 à 5** :

1. Compléter les écrans de contrôle de facture fournis en **annexe A (à rendre avec la copie)** en justifiant le message d'alerte, en indiquant la suite à donner au traitement de la facture et en proposant des corrections, s'il y a lieu.
2. Dans cette organisation, qui est autorisé à valider les corrections proposées ?

### B. Enregistrement des factures

Le progiciel propose un enregistrement comptable généré à partir des informations figurant sur le bon de commande.

### TRAVAIL À FAIRE

À partir des **annexes 2 à 5** :

Rectifier les imputations proposées par le progiciel de gestion intégré afin d'obtenir un enregistrement correct des factures n° 456 et n° 512 que vous présenterez sur les tickets d'imputation comptable de l'**annexe A (à rendre avec la copie)**.

## DOSSIER 2 : TRAITEMENT DE LA DÉCLARATION DE TVA

La SA LABOR relève du régime réel normal d'imposition à la TVA. Elle doit donc établir chaque mois une déclaration de TVA CA3.

Mme DIJOIN vous demande d'effectuer les travaux relatifs à la TVA de novembre 2008.

### A. Déclaration de TVA

Le projet de déclaration de TVA de novembre 2008 a été édité à l'aide du progiciel de gestion intégré. Vous êtes chargé(e) de contrôler ce document.

### TRAVAIL À FAIRE

À partir des **annexes 6 et 7** :

Justifier les montants de la déclaration de TVA du mois de novembre 2008 en complétant le tableau de l'**annexe B** (*à rendre avec la copie*).

### B. Crédit de TVA

Le fait de réaliser une partie importante du chiffre d'affaires à l'étranger génère depuis peu un crédit de TVA régulier.

Madame DIJOIN s'interroge sur les solutions à mettre en œuvre afin d'obtenir le remboursement du crédit de TVA. La procédure spéciale lui semble appropriée.

Elle a calculé la TVA fictive sur les opérations relevant du commerce extérieur (**annexe 8**).

### TRAVAIL À FAIRE

A partir des **annexes 6 et 8** :

Dans une note adressée à Madame DIJOIN datée du 15 décembre 2008 :

1. Justifier le choix de la procédure spéciale pour solliciter le remboursement immédiat du crédit de TVA.
2. Indiquer le montant du remboursement possible ainsi que la ligne de la déclaration CA3 à renseigner et le numéro du formulaire à joindre.

*Afin de préserver l'anonymat de votre copie, vous vous identifierez en tant que « assistant(e) comptable ».*

## **DOSSIER 3 : COMPTABILISATION DE LA PAIE ET SUIVI DES ABSENCES (MALADIE)**

Madame DIJOIN vous confie des travaux relatifs à la gestion de la paie et aux relations avec le personnel. Les écritures s'enregistrent dans le journal des opérations diverses.

### **A – Comptabilisation de la paie du mois de novembre 2008**

#### **TRAVAIL A FAIRE**

A partir de l'**annexe 9** :

1. Enregistrer les écritures de paie au 30/11/2008 sur le bordereau d'enregistrement comptable fourni en *Annexe C (à rendre avec la copie)* : salaires bruts, retenues salariales et paiements aux salariés.
2. Comptabiliser les charges patronales du mois de novembre 2008. *Annexe C (à rendre avec la copie)*.

### **B – Relations avec les salariés**

Mme DIJOIN vous demande de préparer l'entretien qu'elle doit avoir avec M. PINGO, salarié de l'entreprise. En arrêt maladie du 14 au 26 novembre, M. PINGO voudrait obtenir des explications sur son bulletin de paye et sur le montant qu'il percevra de la sécurité sociale.

Vous avez réuni en **annexe 10** les éléments nécessaires pour lui répondre.

#### **TRAVAIL A FAIRE**

A partir de l'**annexe 10** :

1. Présenter les calculs détaillés de la retenue pour absence et de l'indemnité employeur (bases et taux).
2. Calculer le montant des indemnités de Sécurité sociale nettes que M. PINGO percevra pour la durée de son arrêt maladie.

## DOSSIER 4 : GESTION DES IMMOBILISATIONS ET MODES DE FINANCEMENT

La SA LABOR est en pleine croissance. Elle mène une politique dynamique d'investissement et renouvelle régulièrement ses équipements. Elle a notamment acheté en 2008 un stérilisateur et a pris en crédit-bail un matériel destiné au remplissage de flacons.

Vous êtes chargé(e) du suivi de la gestion comptable et fiscale de ces deux matériels et de leur mode de financement.

### A – Stérilisateur

Il a été acquis le 1<sup>er</sup> Juin 2008 pour la stérilisation d'ampoules de phytothérapie, financé par un emprunt auprès de la banque de l'entreprise.

Cet appareil a connu un incident de surchauffe lié à une mauvaise utilisation début décembre 2008.

### TRAVAIL À FAIRE

À partir des **annexes 11 et 12** :

1. Présenter le plan d'amortissement prévu du stérilisateur en complétant le document de *l'annexe D (à rendre avec la copie)*.
2. Calculer la dépréciation liée à la surchauffe.
3. Calculer les intérêts courus concernant l'emprunt au 31 décembre 2008.
4. Enregistrer toutes les écritures d'inventaire au 31 décembre 2008 sur le bordereau d'enregistrement comptable (*annexe E à rendre avec la copie*).

### B - Remplisseur de flacons

Un remplisseur de flacons utilisé pour le conditionnement de sirops contre la toux a fait l'objet d'un contrat de crédit-bail.

### TRAVAIL A FAIRE

A partir de l'**annexe 13** :

Présenter les enregistrements comptables relatifs à ce financement au 08/12 et au 31/12/08 en utilisant l'**annexe E (à rendre avec la copie)**.

### C. Incidences sur la taxe professionnelle.

Madame DIJOIN s'interroge de l'impact sur la taxe professionnelle de la prise en crédit bail du conditionneur flacons et de l'acquisition du stérilisateur.

### TRAVAIL A FAIRE

A partir des annexes **11, 13 et 14** :

1. Préciser la période de référence concernant ces deux matériels.
  - En quelle année seront-ils déclarés ?
  - En quelle année seront-ils compris dans la base d'imposition à la taxe professionnelle ?
2. Déterminer les valeurs locatives imposables pour les deux équipements.

**ANNEXE 1 : Extrait de la grille d'analyse de la procédure des achats**

<b>S.A LABOR LIVRE DES PROCÉDURES - ACHATS</b>		<b>Page 36</b>		
<b>Tâches</b>	<b>Responsables</b>	<b>M. VIRAL</b> Service achats	<b>M. LORIS</b> Magasin	<b>Mme PANOT</b> Comptabilité Fournisseurs
<b>APPROVISIONNEMENT</b>				
.....				
Saisie des éléments du bon de commande (BC) <i>Un numéro de bon de commande est créé automatiquement</i>		<b>X</b>		
Impression et envoi du bon de commande au fournisseur		<b>X</b>		
Contrôle physique de la réception et du bon de livraison			<b>X</b>	
Saisie n° bon de commande et quantités reçues <i>Un numéro de réception est créé automatiquement</i>			<b>X</b>	
Si la quantité livrée est inférieure à celle du bon de commande, un reliquat de commande est édité et transmis à M. Viral			<b>X</b>	
Archivage du bon de livraison			<b>X</b>	
<b>COMPTABILITÉ FOURNISSEURS</b>				
Réception de la <b>facture fournisseur</b> et vérification de la présence du <b>numéro du bon de commande</b>				<b>X</b>
Si ce numéro est absent, la facture est mise en attente et on contacte le fournisseur				<b>X</b>
Si ce numéro est présent, saisie des éléments de la facture fournisseur (numéro BC, montant TTC, montant HT)				<b>X</b>
<i><b>En cas d'anomalie le logiciel affiche un écran de contrôle : un message d'alerte constate l'écart TTC commande – facture</b></i>				
<b>En cas d'alerte, déterminer la cause de l'anomalie :</b>				<b>X</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Si l'anomalie est due au fournisseur</b> : la facture est mise en attente et on contacte le fournisseur, copie à <b>Mme DIJOIN</b></li> <li>• <b>Si l'erreur est d'origine interne</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>a- si l'écart constaté entre le montant total TTC de la facture et le montant total TTC prévu sur le bon de commande est inférieur à 350 €, la facture est validée (1), un cachet « BON à PAYER » est apposé ;</li> <li>b- si cet écart est supérieur, la facture est mise en attente, une copie est transmise à <b>Mme DIJOIN</b></li> </ul> </li> </ul> <p>Une proposition de correction de l'erreur interne est formulée et transmise à <b>Mme DIJOIN</b></p>				
<b>En l'absence d'anomalie</b> , la facture est validée (1), un cachet « BON à PAYER » est apposé .....				<b>X</b>

(1) au moment de la validation, le progiciel de gestion intégré propose un enregistrement à partir des éléments du bon de commande, enregistrement qu'il convient éventuellement de corriger.

## ANNEXE 2 : Bon de commande, bon de livraison et facture IMPRIMERIE CF

### Labor

rue Pasteur  
69007 Lyon

n° intracommunautaire:  
FR14523895422

Imprimerie CF  
6 rue de la paix  
63000 Clermont Ferrand

n° intracommunautaire:  
FR58963274182

### Bon de commande n° : P 838

Date : 28/11/2008

### code fournisseur : F 1996

Réf articles	Désignation	Q	PU	Total
BKG 569	notices d'utilisation Bikrag	98 000	5,20 le cent	5 096,00
KLD 45	boîte médicament Kolidum	410 000	1,36 le cent	5 576,00

délai de livraison : de suite  
condition de livraison : port facturé  
règlement : chèque au 10 janvier 2009

Total HT	10 672,00
TVA 19,6%	2 091,71
Total TTC	12 763,71

### Imprimerie CF

6 rue de la paix  
63000 Clermont Ferrand

n° intracommunautaire:  
FR58963274182

Labor  
Rue Pasteur  
69007 Lyon

n° intracommunautaire:  
FR14523895422

### Bon de livraison n° 706

Date : 02/12/2008

votre commande n° P838

Réf articles	Désignation	Quantité
BKG 569	notices d'utilisation Bikrag	98 000
KLD 45	boîte médicament Kolidum	410 000

### Imprimerie CF

6 rue de la paix  
63000 Clermont Ferrand

n° intracommunautaire:  
FR58963274182

Doit

Labor  
Rue Pasteur  
69007 Lyon

n° intracommunautaire:  
FR14523895422

### Facture n° 456

Date : 10/12/2008

votre commande n° P 838

Réf articles	Désignation	Quantité	PU	Total
BKG 569	notices d'utilisation Bikrag	98 000	5,20 le cent	5 096,00
KLD 45	boîte médicament Kolidum	410 000	1,36 le cent	5 576,00
	port	1	115	115,00

TVA acquittée sur les débits  
règlement : chèque au 10 janvier 2009  
valeur en euros

Total HT	10 787,00
TVA 19,6%	2 114,25
Total TTC	12 901,25

### ANNEXE 3 : Bon de commande, bon de livraison et facture PHARMAN

**Labor**

rue Pasteur  
69007 Lyon

n° intracommunautaire:  
FR14523895422

**Bon de commande n° P852**

Date : 05/12/2008

Pharman  
route de Vienne  
26000 Valence

n° intracommunautaire:  
FR12536821439

**code fournisseur : F 6532**

Réf articles	Désignation	Quantité	Prix unitaire	Prix total
SI22	seringues pour insuline (*)	300	5,1	1 530,00

délai de livraison : urgent  
condition de livraison : franco de port  
règlement : chèque au 20 janvier 2009

Total HT	1 530,00
TVA 19,6 %	299,88
Net à payer	1 829,88

(\*) seringues destinées à être revendues en l'état à notre client : l'Hôpital de Riom

**Pharman**

route de Vienne  
26000 Valence

n° intracommunautaire:  
FR12536821439

**Bon de livraison n° 78**

Date : 07/12/2008

votre commande n° P852

Labor  
rue Pasteur  
69007 Lyon

n° intracommunautaire:  
FR14523895422

Réf articles	Désignation	Quantité	Prix unitaire
SI22	seringues pour insuline	300	5,1

Pharman  
route de Vienne  
26000 Valence

n° intracommunautaire:  
FR12536821439

**Facture n° 512**

Date : 11/12/2008

votre commande n° P852

Doit

Labor  
rue Pasteur  
69007 Lyon

n° intracommunautaire:  
FR14523895422

Réf articles	Désignation	Quantité	Prix unitaire	Prix total
SI22	seringues pour insuline	300	5,1	1530,00

règlement : chèque au 20 janvier 2009  
valeur en euros

Total HT	1 530,00
TVA 5,5 %	84,15
Net à payer	1 614,15

## ANNEXE 4 : Extraits du fichier articles

Référence	Désignation	Prix d'achat unitaire hors taxe	Code TVA (*)	Numéro de compte
....				
BKG 569	Notices d'utilisation Bikrag	5,20 le cent	1	6017100
FV250	Flacons vides 250 ml	4,40	1	6071000
AG10	Boîte de 10 autopiqueurs	26,75	2	6073000
KLD 45	Boîte médicament Kolidum	1,36 le cent	1	6017200
PKL 50g	Ramette papier (10 000 feuilles)	689,46	1	6064000
SI22	Seringue Insuline	5,10	1	6072000

(\*) Code TVA 1 : 19,60 %  
Code TVA 2 : 5,5 %

## ANNEXE 5 : Information fiscale sur le taux de TVA applicable aux appareillages pour personnes diabétiques

### EXTRAITS DU MEMENTO FISCAL 2008 Francis Lefebvre

#### § 4774 - Appareillages pour personnes diabétiques

Le taux réduit est applicable aux opérations d'importation, d'acquisition intracommunautaire, de livraison et de réparation portant sur :

- les auto piqueurs, les appareils pour lecture automatique chiffrée de la glycémie, les seringues pour insuline, les stylos injecteurs, les pompes à insuline et les produits pour l'autocontrôle du diabète.

(...)

# ANNEXE 6 : Déclaration de TVA CA 3 novembre 2008 (projet)

A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES			
OPÉRATIONS IMPOSABLES (H.T.)		OPÉRATIONS NON IMPOSABLES	
01	Ventes, prestations de services .....	3 873 925	04 Exportations hors CEE .....
02	Autres opérations imposables .....		05 Autres opérations non imposables .....
03	Acquisitions intracommunautaires .....	2 311 161	06 Livraisons intracommunautaires .....
	(dont ventes à distance et/ou opérations de montage :		6A Livraisons de gaz naturel ou d'électricité imposables en France
3A	Livraisons de gaz naturel ou d'électricité imposables en France	0030	07 Achats en franchise .....
3B	Achats de biens ou de prestations de services réalisées auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code Général des impôts)	0040	Livraisons de gaz naturel ou d'électricité imposables en France
3C	Régularisations..(important : cf notice)	0036	7A Ventes de biens ou de prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code Général des impôts)
			7B Régularisations..(important : cf notice)
			0032 3 246 967
			0033
			0034 3 414 325
			0029
			0037
			0041
			0039
B DÉCOMPTÉ DE LA TVA A PAYER			
TVA BRUTE		Base hors taxe	Taxe due
<b>Opérations réalisées en France métropolitaine</b>			
08	Taux 19,6 % .....	0206 3 333 126	653 293
09	Taux 5,5 % .....	0105 2 851 960	156 858
9B			
<b>Opérations réalisées dans les DOM</b>			
10	Taux normal 8,5 % .....	0201	
11	Taux réduit 2,1 % .....	0100	
12			
<b>Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)</b>			
13	Anciens taux .....	0900	
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310 A) .....	0950	
15	TVA antérieurement déduite à reverser .....	0600	
<b>La ligne 11 ne concerne que les DOM Les autres opérations relevant du taux de 2,1 % continuent d'être déclarées sur l'annexe 3310 A</b>		16 Total de la TVA brute due (lignes 08 à 15)	810 151
		17 Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires	345 161
		18 Dont TVA sur opérations à destination de Monaco	
<b>TVA DÉDUCTIBLE</b>			
19	Biens constituant des immobilisations .....	0703	95 794
20	Autres biens et services .....	0702	725 522
21	Autre TVA à déduire .....	0059	
22	Report du crédit de TVA apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration .....	8001	
23	Indiquer ici le pourcentage de déduction applicable pour la période s'il est différent de 100 % <input type="text" value=""/> %	24 Total TVA déductible (lignes 19 à 22)	821 316
CRÉDIT		TVA A PAYER	
25	Crédit de TVA (ligne 24 - ligne 16) .....	0705	11 165
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint .....	8002	
27	Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26) .....	8003	
	(cette somme est à reporter ligne 21 de la prochaine déclaration)	28 TVA nette due (ligne 16 - ligne 24) .....	
		29 Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A .....	9979
		30 Sommes à imputer y compris acomptes congés .....	9989
		31 Sommes à ajouter y compris acomptes congés .....	9999
	<b>Attention ! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas de paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29.</b>	32 Total à payer (lignes 28+29-30+31)	
			(n'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)

## ANNEXE 7 : Tableau des données comptables relatives à la déclaration de TVA

	Extrait des journaux des Achats et Ventes charges ou produits (montants HT)	Extrait des journaux de banque et de caisse (montants TTC): encaissements ou décaissements
	NOVEMBRE 2008	NOVEMBRE 2008
<b>Ventes et prestations de services</b>		
Ventes France		
- médicaments et appareillages pour handicapés	2 087 231,00	2 345 362,56
- autres ventes de biens	1 253 548,00	1 784 374,89
Ventes Union Européenne :		3 581 124,38
- médicaments et appareillages pour handicapés	2 048 595,00	
- autres ventes de biens	1 365 730,00	
Ventes Hors Union Européenne :		3 197 649,72
- médicaments et appareillages pour handicapés	2 272 877,00	
- autres ventes de biens	974 090,00	
Prestations de services réalisées en France	675 437,00	637 642,21
<b>Achats de biens et services</b>		
Achats France 19,6%	567 543,00	654 756,45
Achats France 5,5%	1 987 674,00	1 875 997,66
Achats Union Européenne 19,6%	1 546 432,00	1 325 372,38
Achats Union Européenne 5,5%	764 729,00	742 546,74
Prestations de services 19,6% (les fournisseurs n'ont pas opté pour les débits)	764 819,00	825 997,13
Prestations de services 19,6% (les fournisseurs ont opté pour les débits)	124 674,00	135 243,67
<b>Achats d'immobilisations</b>		
Achats immobilisations 19,6%	488 743,00	287 887,00

Les produits vendus par la SA LABOR sont soumis au taux de :

- 5,50 % pour les médicaments et appareillages pour handicapés et personnes diabétiques ;
- 19,60 % pour les autres ventes de biens et de prestations de services.

Les numéros d'identification intracommunautaire des clients et des fournisseurs ont été fournis. Toutes les formalités ont été accomplies.

## ANNEXE 8 : Remboursement du crédit de TVA

### Information interne

La TVA fictive sur les opérations de novembre 2008 relevant du commerce extérieur s'élève à **696 286 €**.

### Documentation fiscale

#### Extraits du Mémento fiscal 2008 Francis Lefebvre

§ 5032 – (...) Les personnes réalisant des **opérations relevant du commerce extérieur** (exportations, livraisons intracommunautaires ...) ont le choix entre la procédure générale de remboursement et une procédure particulière.

§ 5034 – (...) Les entreprises peuvent obtenir le remboursement intégral du crédit de taxe dont elles disposent en fin d'année, à la condition que ce crédit soit au moins égal à 150 €.

§ 5035 – Les crédits remboursables peuvent être remboursés au terme de l'un quelconque des trois premiers trimestres civils, sous deux conditions :

1. Chacune des déclarations déposées au titre du trimestre doit faire apparaître un crédit (...);
2. Le remboursement doit porter sur un montant minimum de 760 €.

§ 5049 – **Fonctionnement de la procédure spéciale** (...) Pour chaque période correspondant à une déclaration, le montant du crédit à rembourser est limité à un plafond égal à la TVA collectée fictivement sur les opérations ouvrant droit à restitution (exportations, livraisons intracommunautaires...), réalisées au cours de ladite période...

(...) Les demandes de restitution sont faites sur un imprimé n° 3519.

## ANNEXE 9 : Récapitulatif du livre de paie novembre 2008

Brut	Cotisations salariales				Cotisations patronales				Salaires nets	Acomptes	Net à Payer
	URSSAF	Assedic	Retraite Cadre	Retraite non cadre	URSSAF	Assedic	Retraite cadre	Retraite non cadre			
183 942,60	26 108,30	4 414,60	1 937,00	6 149,40	55 694,60	8 185,50	4 430,60	9 193,90	145 333,30	12 700,00	132 633,30

Les salaires sont prélevés automatiquement le 30 du mois courant sur le compte bancaire de l'entreprise.

## ANNEXE 10 : Informations concernant l'absence de M. PINGO

### 1. Note de Madame DIJOIN à votre intention

<b>De :</b> Madame DIJOIN	<b>A :</b> Assistant comptable	<b>Date :</b> 30/11/2008
<b>Objet :</b> Informations relatives à la gestion des absences		
L'entreprise est ouverte du lundi au samedi. M. PINGO travaille du mardi au samedi à raison de 7 heures par jour. Les Indemnités Journalières de Sécurité Sociale sont régularisées sur la paie du mois suivant l'absence du salarié. La sécurité sociale prélève la CSG et la CRDS sur les IJSS brutes au taux de 6.7 % (soit 6.20% et 0.50%).		

### 2. Extrait du bulletin de paie du mois de novembre de M. Pingo

BULLETIN DE PAIE										
<b>S.A. LABOR</b> rue Pasteur 69007 LYON		Période du : 1-nov.-2008 au : 30-nov.-2008	Code salarié : S 0018 Emploi : Magasinier N° S.S. : 1840137112046							
SIRET : 523 895 422	APE : 4340	<table border="1"> <tr> <td><b>M. PINGO</b></td> <td><b>Etienne</b></td> </tr> <tr> <td>27, Cours BELSUNCE</td> <td></td> </tr> <tr> <td>69 000</td> <td>LYON</td> </tr> </table>			<b>M. PINGO</b>	<b>Etienne</b>	27, Cours BELSUNCE		69 000	LYON
<b>M. PINGO</b>	<b>Etienne</b>									
27, Cours BELSUNCE										
69 000	LYON									
URSSAF : 690312137099	69 Centre de LYON-RHÔNE									
Etablissement : Etablissement principal										
Date entrée : 24/06/2001		Durés du préavis : Code du travail, ART. L.122-6 à 8.								
Ancienneté : 24/06/2001										
Plafond du mois : 2773,00	Convention collective : Durée des congés payés : Code du travail, ART. L223-2 à 8									
Intitulé	Base	Taux SAL.	Montant SAL.	Part employeur						
1335 Salaire de base	151,67	9,022	1368,37							
2610 Absence maladie	63,00	10,29	-648,27	du 14-11-2008 au 26-11-2008						
2617 Indemnité maladie	14,00	9,26	129,64	du 24-11-2008 au 26-11-2008						
<b>Salaire brut</b>			<b>849,74</b>							

### 3. Méthodes de calcul :

**Absence pour maladie** (ligne 2610) : L'entreprise pratique la méthode de calcul basée sur le temps réel de travail (en jours ouvrés du mois ou heures réelles mensuelles).

**Indemnités employeur** (ligne 2617) : Elle est calculée en jours ouvrés après prise en compte du délai de carence en jours calendaires.

#### 4. Dispositions concernant l'indemnisation employeur (consultation du site des Editions Francis Lefebvre)

SAL n° 10250 s.

Maintien du salaire : durée et taux de l'indemnisation

Depuis le 27 juin 2008, un salarié peut prétendre aux indemnités complémentaires dues par son employeur en cas d'arrêt de travail pour maladie ou accident, quelle qu'en soit l'origine, dès lors qu'il justifie d'un an d'ancienneté dans l'entreprise.

Sauf dispositions conventionnelles plus favorables, un salarié admis au bénéfice des indemnités complémentaires perçoit au minimum, durant les 30 premiers jours de son absence, 90 % de la rémunération brute qu'il aurait perçue s'il avait continué à travailler et, durant les 30 jours suivants, 66,66 % de cette même rémunération.

Ce même décret réduit à 7 jours (au lieu de 10) le délai de carence à l'issue duquel les indemnités complémentaires sont servies en cas d'arrêt de travail consécutif, soit à une maladie ou un accident n'ayant pas une origine professionnelle, soit à un accident de trajet. Sauf disposition conventionnelle plus favorable, ces indemnités doivent donc être désormais versées à compter du 8<sup>e</sup> jour d'absence.

Décret 2008-716 du 18-7-2008 : JO 19.

#### 5. Règle de calcul de l'indemnité journalière de sécurité sociale

En cas d'arrêt de travail pour maladie, l'indemnité journalière de sécurité sociale est versée pendant les six premiers mois de l'arrêt de travail.

Les indemnités journalières sont calculées à partir des salaires bruts plafonnés des 3 derniers mois de travail.

Elles sont versées pour chaque jour de l'arrêt de travail (y compris, les samedis, dimanches, et jours fériés), mais seulement à partir du 4<sup>ème</sup> jour d'arrêt.

Le montant de l'indemnité journalière est égal à 50 % du salaire journalier de base, calculé sur la moyenne des salaires des 3 mois précédant l'arrêt de travail.

Les indemnités journalières sont soumises à la Contribution au Remboursement de la Dette Sociale (CRDS) et à la Contribution Sociale Généralisée (CSG).

#### 6. Extrait de l'attestation de salaire de M. Pingo

Date du dernier jour de travail   
Date de reprise du travail   
Reprise à temps partiel  Motif médical (avec   
OU Raison personnelle   
 CAS GENERAL MONTANT DE LA CC PLUS DE 200 H DE T  
 CAS PARTICULIERS MONTANT DE LA CC PLUS DE 800 H DE T

SALAIRE DE BASE		
Période de référence		Montant du salaire
du	au	
1	2	3
01/08/08	31/08/08	1463.80
01/09/08	30/09/08	1463.80
01/10/08	31/10/08	1498.80

Colonne 3 : Salaires bruts de référence des 3 derniers mois

#### 7. Calendrier du mois de novembre 2008

<b>Novembre</b>						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Le mois de novembre comprend 19 jours ouvrés.

M. Pingo a été absent 9 jours ouvrés.

## ANNEXE 11 : Informations concernant le stérilisateur

- Le stérilisateur a été acquis au prix de 43 000 € hors taxe le 1<sup>er</sup> juin 2008 auprès du fournisseur ALOMBIC. Ce matériel doit permettre la stérilisation de 10 000 ampoules en 2008, 18 000 en 2009, 22 000 en 2010 et 20 000 en 2011.
- Sur le plan économique, il est prévu d'utiliser ce bien 4 ans. L'unité d'œuvre qui traduit le mieux le rythme de consommation des avantages attendus de ce bien est le nombre d'ampoules stérilisées.
- Sur le plan fiscal, l'amortissement s'effectue selon le mode dégressif sur une durée d'usage de 4 ans (coefficient 1,25).
- Une surchauffe de l'appareil due à une mauvaise manipulation du technicien a endommagé l'appareil le 2 décembre 2008. Suite à cet incident, un test de dépréciation a été réalisé à la date de clôture de l'exercice. La valeur actuelle à retenir au 31 décembre 2008 est de 32 800 €.
- Ce matériel est financé partiellement au moyen d'un emprunt de 30 800,00 € auprès de la banque de l'entreprise. Vous disposez ci-dessous d'un extrait du tableau de remboursement de cet emprunt.



Capital nominal :	30 800,00	Date début :	10/07/2008
Périodicité :	mensuelle	Date fin :	10/07/2013
Nombre de mensualités :	60	Mensualité :	634,88
Taux d'intérêt mensuel :	0,725%		

Date d'échéance	Capital restant dû	Amortissement	Intérêts	Mensualité
10/07/2008	30 800,00	411,58	223,30	634,88
10/08/2008	30 388,42	414,56	220,32	634,88
10/09/2008	29 973,86	417,57	217,31	634,88
10/10/2008	29 556,29	420,60	214,28	634,88
10/11/2008	29 135,69	423,65	211,23	634,88
10/12/2008	28 712,04	426,72	208,16	634,88
10/01/2009	28 285,32	429,81	205,07	634,88
10/02/2009	27 855,51	432,93	201,95	634,88

## ANNEXE 12 : Documentation comptable relative aux immobilisations

### Plan comptable général (Extraits)

#### Art. 322-1 : [...]

- L'utilisation pour une entité se mesure par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif. Elle peut être déterminable en termes d'unités de temps ou d'autres unités d'œuvre lorsque ces dernières reflètent plus correctement le rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. [...]

- Le montant amortissable d'un actif est sa valeur brute sous déduction de sa valeur résiduelle.

L'amortissement d'un actif est la répartition systématique de son montant amortissable en fonction de son utilisation. Le plan d'amortissement est la traduction de la répartition de la valeur amortissable d'un actif selon le rythme de consommation des avantages économiques attendus en fonction de son utilisation probable. [...]

- La dépréciation d'un actif est la constatation que sa valeur actuelle est devenue inférieure à sa valeur nette comptable.

[...]

## ANNEXE 13 : Informations concernant le remplisseur de flacons

HSBC  Votre banque, partout dans le monde

Lyon, le 01/12/2008

Crédit Bail Client : SA LABOR  
N° référence : CB 25/2008  
Contrat : Conditionneur flacons Date de début de location : 08/12/2008  
Objet : Calendrier des loyers Date de fin de location : 08/12/2013  
Vos références : Facture Chorhydron n° V15706 Règlement par prélèvement bancaire

Vos loyers sont exigibles à **terme à échoir**, périodicité mensuelle et payables à date d'échéance selon tableau ci-après :

N° Échéance	Date échéance	Loyer Hors Taxes	TVA	Règlement à effectuer
1	08/12/2008	8 940,00	1 752,24	10 692,24
2	08/01/2009	8 940,00	1 752,24	10 692,24
3	08/02/2009	8 940,00	1 752,24	10 692,24
4	08/03/2009	8 940,00	1 752,24	10 692,24
...	...	...	...	...

A titre d'information, pour l'établissement de la taxe professionnelle, le prix de revient HT dans nos livres du matériel ci-dessus que vous pourriez prendre en compte en fonction de votre situation est de 463 000,00 €.

## ANNEXE 14 : Documentation relative à la taxe professionnelle Mémento fiscal Francis Lefebvre 2008 (extraits)

### § 3866 - Période de référence

La période de référence retenue pour déterminer la base d'imposition est constituée par l'avant dernière année précédant celle de l'imposition [...]

C'est ainsi que, dans le cas général des entreprises dont l'exercice coïncide avec l'année civile, on prendra en considération les immobilisations de 2006 (déclarées en 2007) pour l'établissement de la taxe professionnelle payée en 2008.

### § 3877 – Calcul de la valeur locative imposable pour les équipements et biens mobiliers

- Biens amortissables sur moins de trente ans.

Pour les biens appartenant au redevable ou qui lui sont concédés, ou qui font l'objet d'un contrat de crédit-bail mobilier [...], la valeur locative est égale à 16% du prix de revient qui sert de base à l'amortissement, c'est-à-dire, en règle générale, la valeur d'origine du bien.

[...]

**Annexe A (à rendre avec la copie):**

**Écrans de contrôle des factures et imputation comptable**

<b>Contrôle de la facture n° 456 de l'imprimerie CF</b>	
n° de commande : P838 n° de réception : 706.159	Fournisseur: F1996 date de livraison : 02/12/2008
<b>Alerte !</b> Différence TTC Commande - Facture : 137,54	
<b>Cause de l'anomalie, justification du montant de l'erreur et calcul de l'écart :</b> ..... .....	
<b>Suite à donner au traitement de la facture :</b>	
<input type="checkbox"/> facture validée et « BON à PAYER » <input type="checkbox"/> facture mise en attente	
<b>En cas d'erreur interne, proposition de correction :</b> ..... .....	

<b>Contrôle de la facture n°512 de PHARMAN</b>	
n° de commande : P852 n° de réception : 710.235	Fournisseur: F6532 date de livraison : 07/12/2008
<b>Alerte !</b> Différence TTC Commande - Facture : 215,73	
<b>Cause de l'anomalie, justification du montant de l'erreur et calcul de l'écart :</b> ..... .....	
<b>Suite à donner au traitement de la facture :</b>	
<input type="checkbox"/> facture validée et « BON à PAYER » <input type="checkbox"/> facture mise en attente	
<b>En cas d'erreur interne, proposition de correction :</b> ..... .....	

**Tickets d'imputation comptable (à rendre avec la copie)**

JOURNAL :	N° document	Date :
.....	Facture N° 456 Imprimerie CF	.....
N° compte	DEBIT	CREDIT

JOURNAL :	N° document	Date :
.....	Facture n° 512 Pharman	.....
N° compte	DEBIT	CREDIT

**Annexe B (à rendre avec la copie) :**

**Contrôle de la déclaration de TVA CA3**

<b>LIGNES</b>	<b>MONTANTS</b>	<b>CALCULS</b>
<b>A : MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES</b>		
<b>Ligne 01</b> Ventes, prestations de services	3 873 925	
<b>Ligne 03</b> Acquisitions intracommunautaires	2 311 161	
<b>B : DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER</b>		
<b>Ligne 08</b> Taux 19,6 %	3 333 126	
<b>Ligne 09</b> Taux 5,5 %	2 851 960	

**Les autres lignes de la déclaration de TVA ont été vérifiées ; les montants déclarés sont exacts.**



**ANNEXE D (à rendre avec la copie) :**

**Plan d'amortissement du stérilisateur (arrondir les montants à l'euro le plus proche)**

Années	Amortissement fiscal			Amortissement économique			Amortissement dérogatoire	
	Calcul	Montant	Valeur Comptable nette	Calcul	Montant	Valeur Comptable nette	Dotations	Reprises
2008								
2009								
2010								
2011								
<b>TOTAUX</b>								

**Justification du montant de la dépréciation :**

.....  
 .....  
 .....

**Justification du calcul des intérêts courus relatifs à l'emprunt au 31/12/2008**

.....  
 .....

